

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



Nombre de
membres en
exercice : 28

Présents : 18
Votants : 23
Pour : 23
Contre : -
Abstentions : -

Objet :
**Cession chemin
du Pey**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

DELIBERATION N°18 - DCM-2025120818

L'an deux mille-vingt-cinq, le huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2025

Membres présents :

M. Francis GONZALEZ, Mme Marie-José ROQUES, M. Gilles LASSABE, M. José DOS SANTOS, Mme Laurence GUYONNIE, M. Patrick ACEDO, Mme Sandrine DARRIGUES, M. Jean-Marie GUTIERREZ, M. Jean-Pierre CAZAUX, M. Alain DARTIGUES, Mme Catherine DUPIN, Mme Catherine DUFOUR, M. Eric DEITIEUX, Mme Martine BECRET, M. Dominique LAVIGNE, Mme Marie-Ange THEBAUD, Mme Hélène ETCHENIQUE, M. Frédéric BILLARD.

Membres représentés par pouvoir :

Mme Simone PUYO donne pouvoir à Mme Marie-José ROQUES
M. Jean-Pierre ALPHA donne pouvoir à M. Alain DARTIGUES
Mme Céline DOS SANTOS donne pouvoir à M. José DOS SANTOS
M. Christophe MARTIN donne pouvoir à Mme Martine BECRET
M. Jérôme RANCE donne pouvoir à Mme Marie-Ange THEBAUD

Membres absents :

Mme Monia EVENE-MATEO
M. Xavier BAYLAC
Mme Alexandra VALETTE
Mme Jennifer WEBER
M. Bastien GERY

Secrétaire de séance : Mme Catherine DUPIN

Rapporteur : Monsieur Gilles LASSABE, *Adjoint délégué à l'Urbanisme, à la Mobilité, à l'Economie et aux Bords Adour*

Suite à la délivrance d'un permis de construire en 2019 sur la parcelle AN 576 au bout du chemin du Pey, (dénommé à l'époque chemin de Laboulitte), la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) a été dans l'obligation d'engager des travaux sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales.

Ces travaux devaient être suivis de travaux à charge de la Commune visant à améliorer la largeur et la qualité de la desserte du chemin du Pey (aménagement cheminement avec trottoir, enrobé...).

En échange d'un accès direct à ce chemin (jusqu'alors les propriétaires des parcelles situées le long du chemin du Pey devaient emprunter une servitude de passage depuis la rue Joseph Saint André pour accéder à leur habitation), les propriétaires de la parcelle AN 528, devenue AN 601 et AN 627, avaient accepté de céder à l'euro symbolique une portion de ces parcelles. (cf plan de division en annexe).

Le 13 novembre 2024, la Conseil Municipal prenait une délibération en ce sens. Or, le transfert de propriété, via un acte en la forme administrative, n'a pu se faire dans la mesure où une hypothèque existait sur le bien. Depuis, le bien a été vendu, et il a été convenu que la transaction se ferait avec les nouveaux propriétaires. Madame ANGLES Karine et Monsieur DAVARD Xavier ont accepté ce principe.

L'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, modifié par l'ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce qui est ici le cas.

Oui l'exposé de Monsieur Gilles LASSABE et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée AN 528 (aujourd'hui AN 601), pour 44 m², pour rattachement au chemin du Pey ;
- **DIT** que cette parcelle sera classée dans le domaine public communal ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires à la signature de l'acte en la forme administrative qui entérinera le transfert de propriété ;
- **DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de signer pour le compte de la Commune ledit acte d'acquisition.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 08/12/2025**

Le Maire,
M. Francis GONZALEZ



La Secrétaire,
Mme Catherine DUPIN

A handwritten signature in blue ink that reads "Dupin".